



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Construction

Question écrite n° 60148

### Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot demande à Mme le ministre délégué au logement et au cadre de vie de lui préciser l'état actuel d'application de la loi du 19 décembre 1990 relative aux contrats construction. Elle lui demande notamment, en l'état actuel de ses informations, si elle peut établir une statistique relative à l'application de cette loi par les constructeurs, complétant la récente enquête réalisée dans trente départements français par l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL).

### Texte de la réponse

Reponse. - L'entrée en vigueur le 1er décembre 1992 de la loi relative au contrat de construction d'une maison individuelle est trop récente pour qu'un bilan complet puisse être réalisé. Une étude a été confiée à l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL) qui devrait présenter un premier bilan au début de 1993. L'enquête à laquelle se réfère l'honorable parlementaire ne constitue que des éléments provisoires de cette étude.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bachelot-Narquin Roselyne](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60148

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement et cadre de vie

**Ministère attributaire :** logement et cadre de vie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juillet 1992, page 3242